

## Fiche d'information

# La Nouvelle politique régionale (NPR)



Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la Confédération et les cantons aident les régions de montagne, les régions rurales et les régions frontalières de Suisse à promouvoir leur développement économique. La NPR doit permettre d'améliorer les conditions cadres pour les activités économiques (entrepreneuriat), de promouvoir l'innovation, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager durablement la compétitivité dans ces régions. La NPR vise également à soutenir la création et la pérennisation des places de travail dans les régions. Ainsi, elle contribue indirectement à l'occupation décentralisée du territoire et à la diminution des disparités entre les régions.

La NPR soutient les régions dans l'exploitation de leurs potentiels. Elle promeut différentes formes de collaboration : entre les régions et les cantons, entre les institutions publiques et privées, mais aussi entre les différents secteurs et branches de l'économie.

## MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA NPR

La *promotion financière d'initiatives, de projets et de programmes* qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions concernées sont au cœur de la NPR. Elle encourage également la participation de la Suisse à la Coopération territoriale européenne (CTE) dans le cadre des programmes Interreg, ESPON, URBACT, et permet d'accorder des allègements fiscaux à des entreprises.

Avec des *mesures d'accompagnement*, la Confédération veille à une collaboration et à une coordination renforcées entre la politique régionale et les politiques sectorielles fédérales ayant un impact territorial, ainsi qu'avec les stratégies et les politiques d'ordre supérieur, en particulier la politique des agglomérations, la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne et le projet de territoire suisse. Afin de soutenir les actrices et les acteurs du développement régional dans la mise en œuvre de la NPR, la Confédération propose des offres de mise en réseau, d'échange de savoir-faire via – *regiosuisse* – le Centre du réseau de développement régional.

## AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DE LA NPR

Les régions, les entreprises et les autres personnes et groupements intéressés peuvent solliciter les aides financières suivantes auprès des cantons :

- *Des contributions à fonds perdu* pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets. L'appui aux projets NPR se fait sous forme de financement incitatif. La NPR soutient des projets

actifs dans les domaines préconcurrentiels ou collaboratifs (interentreprises), tels que des projets de recherche et développement, des initiatives de transfert de connaissances entre des institutions de formation/recherche et des entreprises ou le développement de nouveaux produits ou modèles d'affaires. Elle finance aussi des projets qui visent à améliorer les conditions cadres (institutionnelles) en faveur du développement de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité. Les organismes du développement régional tels que les managements régionaux, les managements de Systèmes régionaux d'innovation (RIS) et les organisations cantonales et intercantionales jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la NPR. Ils initient, accompagnent et soutiennent des processus et projets qui renforcent la capacité d'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité. En tant qu'acteurs importants, ils peuvent aussi bénéficier d'aides financières pour leurs prestations.

- *Des prêts à taux préférentiels ou sans intérêt* pour des infrastructures de développement, créatrices de valeur ajoutée, qui améliorent l'attrait économique, principalement dans les domaines de l'industrie/artisanat et du tourisme.
- *Des allègements fiscaux pour des entreprises privées* industrielles ou de services proches de la production peuvent être accordés au niveau de l'impôt fédéral direct. Ils sont limités à une période maximale de dix ans.

Les aides financières accordées dans le cadre de la NPR sont assumées à moitié par la Confédération, l'autre moitié étant à la charge des cantons. Il n'y a pas de plafond fixé pour la participation des fonds publics au coût global des projets. Le montant des aides financières est calculé par rapport à l'impact global des programmes et des mesures. Les bénéficiaires d'aides financières doivent également apporter une contribution propre pour la réalisation de leurs projets ou programmes. Les allègements fiscaux font l'objet de dispositions séparées.

## TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA NPR

Pour être soutenus, les projets et programmes doivent développer leurs effets en priorité dans les zones de montagne, les espaces ruraux ou les régions transfrontalières.

Cependant, les projets concernés par les programmes Interreg B, Interreg Europe, ESPON et URBACT font exception à cette règle. En effet, ils peuvent être soutenus dans toute la Suisse pour autant qu'ils contribuent à la finalité de la NPR, c'est-à-dire la promotion de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création de valeur ajoutée. Les périmètres des Systèmes régionaux d'innovation (RIS) et ceux du Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie) sont aussi plus grands que ceux des territoires concernés par la NPR, car l'intégration des centres – moteurs de développement – est importante pour la coopération à l'échelle des grandes régions.

Le territoire d'application des allègements fiscaux est décrit dans une ordonnance séparée et se limite aux centres ruraux ainsi qu'aux petits et moyens centres urbains.

## PRIORITÉS ET CONTENUS DE LA PROMOTION PAR LA NPR

En tant que programme de promotion économique, la NPR soutient des initiatives, programmes et projets qui promeuvent l'entrepreneuriat et la capacité d'innovation des PME, et qui augmentent durablement la création de valeur donc la compétitivité des régions.

2016 marque le début de la deuxième période de huit ans de la NPR. Les priorités et contenus de la promotion sont définis dans le *Message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019 du 18 février 2015* et dans les programmes de mise en œuvre cantonaux et intercantonaux.

La période de programmation 2016-2023 vise à soutenir les projets de développement industriel et touristique en priorité. Dans le domaine de *l'industrie* la NPR soutiendra des systèmes de création de valeur ajoutée orientés vers l'exportation dont compris des services à haute valeur ajoutée en termes de savoir et proches de la production. La priorité sera donc accordée à la promotion de l'innovation dans les PME. Dans le cadre de Systèmes régionales d'innovation (RIS), la NPR favorise l'innovation dans les PME en encourageant les échanges entre les entreprises, les institutions de formation et de recherche et les pouvoirs publics. Dans le domaine de *l'économie touristique* les projets soutenus favoriseront les changements structurels et l'amélioration de la compétitivité des destinations. Pendant quatre ans, un soutien financier supplémentaire sera alloué au tourisme à travers le programme d'impulsion 2016-2019. La NPR peut soutenir financièrement des projets concernant trois des quatre axes stratégiques du programme d'impulsion : moderniser le secteur de l'hébergement, renforcer le développement de la qualité et des produits, optimiser les structures et renforcer les coopérations.

*En deuxième priorité* – subsidiairement aux politiques sectorielles et selon les stratégies et potentiels des divers cantons et régions – la NPR peut soutenir des projets de développement économique dans d'autres domaines comme par exemple l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, la formation et la santé.

La NPR a été conçue pour tenir compte des besoins de développement distincts des régions. En définissant leurs objectifs stratégiques et leurs priorités de promotion dans des programmes cantonaux et intercantonaux de mise en œuvre, les cantons et leurs régions déterminent les projets qui seront soutenus financièrement par la NPR.

Les *priorités de promotion de la Coopération territoriale européenne (CTE)* à laquelle la Suisse participe dans le cadre des programmes Interreg, ESPON et URBACT sont définies dans les programmes européens. Elles sont influencées du côté suisse par les coordinations Interreg régionales. Les projets CTE ne peuvent bénéficier d'une aide financière de la Confédération que s'ils contribuent à l'amélioration de la compétitivité du territoire concerné. Les cantons et porteurs de projets privés sont cependant libres de participer à ces programmes avec leurs propres moyens, que ce soit dans le cadre de la NPR ou non. La responsabilité de l'évaluation de la conformité des projets à la NPR revient aux cantons de même qu'à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour Interreg B, ESPON et URBACT et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour Interreg Europe. Des projets qui ne poursuivent pas les objectifs spécifiques de la NPR mais ont une importance stratégique nationale seront aussi soutenus par les programmes Interreg B, ESPON et URBACT.

## PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA NPR

La NPR est conçue et mise en œuvre par un partenariat entre la Confédération et les cantons. La *Loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006* n'est pas limitée dans le temps. L'Assemblée fédérale détermine dans un programme pluriannuel de huit ans les priorités et contenus de la promotion dans le cadre desquels les cantons, les régions et autres acteurs peuvent mettre en œuvre la NPR. Le programme 2016-2023 est actuellement en vigueur. Il est intégré dans le *Message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019 du 18 février 2015*. Les cantons ont participé à l'élaboration du programme pluriannuel et le secteur Politique régionale et d'organisation du territoire du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est responsable de sa mise en œuvre au niveau fédéral.

Sur la base des règles décrites dans le programme pluriannuel, les cantons élaborent des programmes cantonaux ou intercantonaux de mise en œuvre pour des périodes de quatre ans en collaboration avec les organismes de

développement régional, les bureaux régionaux ou autres acteurs. Ils contiennent les objectifs, stratégies et mesures spécifiques de la mise en œuvre de la NPR dans les cantons et les régions. Les cantons doivent en outre réaliser une évaluation de la durabilité de leurs programmes de mise en œuvre.

La Confédération signe des conventions-programmes avec les cantons sur la base de son programme pluriannuel et de leurs programmes de mise en œuvre. Elles contractualisent les objectifs de la période et le montant de l'aide fédérale. La Confédération attribue des montants forfaitaires et les cantons garantissent l'apport d'une contribution financière équivalente.

Les programmes de mise en œuvre et les conventions-programmes avec la Confédération fixent ainsi le cadre dans lequel les cantons, les régions et autres responsables du développement régional peuvent lancer leurs programmes et projets. Les programmes de mise en œuvre des cantons sont publiés sur le site Web de regiosuisse.

Les cantons rendent compte à la Confédération des projets réalisés et de la mise en œuvre des axes prioritaires du développement. Le cycle s'achève après une période de huit ans par une évaluation finale sur l'efficacité des mesures entreprises, puis recommence avec un nouveau programme pluriannuel de la Confédération.

Une distinction est donc nécessaire entre la mise en œuvre au niveau des programmes et au niveau des projets. Les acteurs principaux du niveau des programmes sont la Confédération, les cantons et les régions. La Confédération se concentre sur le pilotage stratégique. Les cantons ont une grande marge de manœuvre d'action et de décision pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes. Sur la base des règles définies par la Confédération ils déterminent les projets qu'ils veulent soutenir et les sommes qu'ils veulent mobiliser. Les projets NPR peuvent être lancés et mis en œuvre par des actrices, acteurs, institutions ou organisations très diversifiés.

La mise en œuvre des projets transfrontaliers, transnationales et inter-régionales dans le cadre d'Interreg, ESPON et URBACT contient quelques particularités par rapport aux projets NPR. De plus amples informations et les adresses de contacts sont disponibles sous [www.interreg.ch](http://www.interreg.ch).

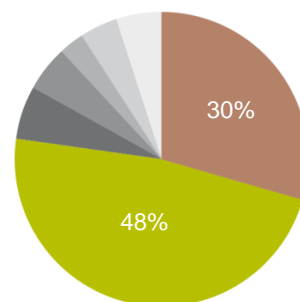
La conception, la mise en œuvre et les effets de la NPR, d'Interreg et de regiosuisse font régulièrement l'objet d'une évaluation externe. Une mise en œuvre de la NPR et d'Interreg davantage orientée vers les effets est favorisée pour la période en cours par l'usage systématique de modèles d'efficacité par la Confédération et les cantons.

## ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE

*Durant la première période de programmation 2008-2015 la Confédération et les cantons ont soutenu plus de 1800 projets avec des aides à fonds perdu et des prêts. Mesures d'accompagnement incluses, la Confédération a investi quelque 250 millions de francs au titre de contributions à fonds perdu et 320 millions de francs sous la forme de prêts remboursables. L'effet levier de la NPR est considérable : Pour chaque franc investi à fonds perdu et prêté par la Confédération, au moins trois francs ont été investis par les cantons et des tiers et au moins quatre francs ont été prêtés.*

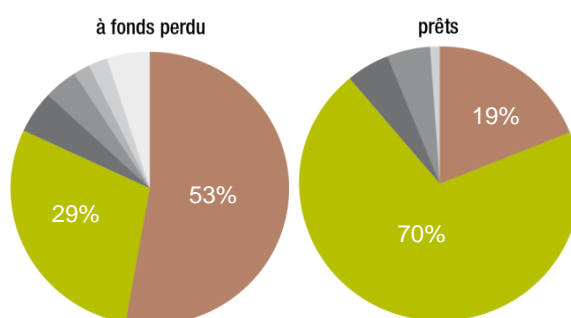
*Les projets ont principalement porté sur les thèmes « Système de valeur ajoutée industrie » (30%) et « Système de valeur ajoutée tourisme » (48%). La part de projets soutenus s'élève à 6% pour la thématique « Formation et santé », à 4% pour celle des « Ressources naturelles », 5% pour « Energie » et 3% pour la thématique « Economie agricole ». La part des projets Interreg touchants à d'autres domaines représente plus de 5%.*

## Nombre de projets



Les priorités « Industrie » et « Tourisme » dominent aussi les *engagements financiers* : 70% des prêts ont été attribués au « Tourisme » et 53% des contributions à fonds perdu à la priorité « Industrie ».

## Part de financement



L'effet économique de la NPR peut s'illustrer par l'exemple du Canton de Berne. La création et le maintien de places de travail ont été estimés à 1400 pour la période 2012–15 et les investissements à 230 millions.

Une sélection de projets NPR jugés exemplaires par le SECO, peut être consultée à la rubrique « Projets » sur le site [regio Suisse.ch](http://regio Suisse.ch).

## COORDINATION ET INTERFACES AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

D'autres politiques publiques influencent fortement le développement des régions et présentent des interfaces avec la NPR. Il s'agit en particulier des politiques en faveur du tourisme, des PME et de l'innovation, de la politique des agglomérations, de la politique en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne, mais aussi des domaines du développement territorial, de l'environnement, de l'énergie, de la formation, du trafic et de l'agriculture. La coordination et la collaboration entre la NPR et les autres politiques sectorielles importantes de la Confédération sera renforcée pendant la période 2016-2023. Les cantons et les régions profiteront des synergies développées.

Depuis 2016 la NPR apporte une contribution importante à la mise en œuvre de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Des mesures de collaboration ville-campagne issues de ces deux politiques sont soutenues par la NPR. Il en est de même du Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR économie). Ces deux politiques et leurs mesures doivent contribuer à un développement territorial cohérent pour lequel les activités des différents offices fédéraux sont bien coordonnées et des projets intersectoriels sont réalisés.

Le programme d'impulsion 2016-2019 en faveur du tourisme se trouve à l'interface de la politique touristique et de la politique régionale. Il a pour but d'amortir le changement structurel provoqué par l'initiative sur la limitation des résidences secondaires et soutenir le tourisme face aux défis engendrés par le

franc fort. Les moyens financiers mis à disposition de la NPR et d'Innotour ont été respectivement augmentés de 200 millions de francs et de 10 millions de francs pour la période 2016-2019. Suite au rapport sur le tourisme du 26 juin 2013 le Conseil fédéral a décidé d'améliorer la cohérence entre la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SCH) et la NPR pour augmenter l'efficacité de la promotion de l'hébergement par la Confédération et la transparence des possibilités de soutien de la SCH et de la NPR.

## FINANCEMENT DE LA NPR

Comme le stipule l'*Arrêté fédéral concernant de nouveaux apports au Fonds de développement régional* un crédit cadre de 230 millions de francs a été réservé pour la période de programmation 2016-2019. Ce dépôt auquel s'ajoutent les remboursements des crédits LIM, constitue un avoir de base que la Confédération puisse assurer ses prestations financières concernant la politique régionale et assurer la pérennité du fond à long terme.

